

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET,  
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 33

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**33 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
26 septembre 2019	Louage	Bail précaire et révocable – Location d'un appartement à l'école Prévert, 11 Place Saint-Pierre, Oloron Sainte-Marie, à Monsieur Paul AUMÔNIER. Loyer mensuel : 300 euros avec un dépôt de caution de 100 euros.
26 septembre 2019	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local à usage commercial de 80 m <sup>2</sup> situé au 48 rue L. Barthou à Oloron, signé avec Mme Sylla MAHABA. Durée du bail : du mardi 1 <sup>er</sup> octobre 2019 au mercredi 30 octobre 2019. Redevance d'occupation du domaine public fixée à 1 euro/jour et frais de consommation d'eau et d'électricité à charge de la commune d'Oloron.
14 octobre 2019	Marchés publics	<b>FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI</b> Consultation d'entreprises en date du 3 juin 2019 avec remise des offres le 28 juin 2019. Marché attribué à 3S PROTECT pour les lots 1, 3 et 4 – ZA Clément Ader – 64510 ASSAT. CCP DECORATION pour lot n° 2 – route de Bordeaux – lotissement du rond-Point – 64121 SERRES CASTET. Le montant maximum du marché de type accord cadre, à bons de commande, est fixé à 60 000 € TTC.
7 novembre 2019	Etat-Civil	<b>REPRISES DES CONCESSIONS CIMETIERE NOTRE-DAME, PARTIE I</b> Suite à la demande de reprise de concession de Madame PINTO, il a été décidé de lancer une reprise de concessions en état d'abandon au cimetière Notre-Dame, partie I. Au terme de la procédure de reprise, l'avis du Conseil municipal sera sollicité afin de décider ou non de la reprise de concessions.
7 novembre 2019	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local à usage commercial de 80 m <sup>2</sup> situé au 48 rue L. Barthou à Oloron, signé avec Mme Claude DELLOULE. Durée du bail : du lundi 11 novembre jusqu'au dimanche 24 novembre 2019. Redevance d'occupation du domaine public fixée à 1 euro/jour et frais de consommation d'eau et d'électricité à charge de la commune d'Oloron.
18 novembre 2019	Marchés Publics	<b>ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX D'ABATTAGE DE LA PROMENADE BELLEVUE</b> Mise en concurrence par email, le 25 juillet 2019, des entreprises Pyrénées Elagage – Jardins des Vallées – SARL CLAVÉ. 3 propositions (<25 000 €) reçues. Offre la mieux-disante faite par l'entreprise Jardin des Vallées pour 9 828 € TTC. Commande transmise le 20 août 2019.

18 novembre 2019	Marchés Publics	<b>RECONSTRUCTION DU MUR DE LA PROMENADE BELLEVUE</b> Marché à procédure adaptée mis en ligne le 9 juillet 2019 pour une réception des offres le 2 août 2019. Deux entreprises ont répondu. Offre la mieux-disante faite par l'entreprise SEEB BORDATTO pour un montant de 167 455,34 € HT. Marché notifié à l'entreprise le 25 octobre 2019.
18 novembre 2019	Juridique	Désignation d'un avocat en vue de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de dégradations de véhicules commises dans l'enceinte du Centre Technique Municipal. C'est Maître Candice FRANÇOIS, avocat 28 rue des Cordeliers, qui est en charge de défendre la commune dans cette affaire. Une convention d'honoraires est signée.
20 novembre 2019	Tarifs	Fixation des tarifs d'entrée pour l'accès à la patinoire du vendredi 20 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020, installée au jardin public pour les manifestations de Noël. Tarif plein : 3 € - Tarif réduit (pour les moins de 12 ans) : 2 € - Carnet de 5 tickets : 8 €  Le tarif inclut l'entrée et la location de patins, par personne. Gratuité accordée aux enfants ayant reçu un ticket grâce au dispositif de CCAS.
21 novembre 2019	Louage	Convention de mise à disposition de locaux, situés au Centre administratif - 14 rue Adoue – OLORON, au Département des Pyrénées-Atlantiques. Occupation consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2019 pour un loyer annuel de 29 200 euros, payables semestriellement.
25 novembre 2019	Marchés publics	Acquisition véhicule utilitaire pour Service des Eaux. Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics mise en ligne le 24/07/ 2018 avec remise des offres le 17/08/2018 à 12 heures. Marché attribué à Sté ABSIS PYRENEES – 55 av. du Mal de Lattre de Tassigny – OLORON (seule Société ayant remis une offre) pour 24 066,43 € HT.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2019.

Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE 23/12/2019**



Le Maire,



**Hervé LUCBÉREILH**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2019